



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3493

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Hier, la presse s'est fait l'écho des résultats annoncés par les sociétés Pfizer et BioNTech concernant l'efficacité à 90 % d'un vaccin contre la covid-19. Si cette annonce suscite l'espoir, elle interroge quant à la préparation de notre pays en matière de stratégie de vaccination.

Très en amont, il faut souligner le manque d'ambition de notre pays pour la recherche d'un vaccin. L'Allemagne a débloqué à cet effet 627 millions d'euros en septembre dernier pour soutenir notamment BioNTech. Qu'en est-il des investissements de la France en ce domaine ? L'Union européenne ayant commandé début septembre 200 millions de doses, avec une option pour 100 millions de plus, se pose la question de la répartition dans un ensemble qui compte plus de 400 millions d'habitants. Pouvez-vous nous indiquer quel protocole a été décidé à ce sujet entre les États de l'Union européenne ?

Second point : la stratégie de vaccination. Dès le 9 juillet, le Conseil scientifique, dans son avis intitulé « Une stratégie de vaccination », faisait diverses propositions, et le 13 octobre, lors des questions d'actualité, quand mon collègue Boris Vallaud vous a interrogé à ce sujet, vous avez seulement indiqué que tout était en cours de préparation... Hier, la Haute autorité de santé a lancé, jusqu'au 30 novembre, une consultation publique sur la vaccination contre la covid-19 et elle présentera ses conclusions début 2021. Notre pays est donc en retard. Il est urgent de préparer dès aujourd'hui la vaccination des Français et d'en définir l'organisation, qu'il s'agisse de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du vaccin – sachant que celui-ci doit être conservé à moins quatre-vingts degrés –, de la répartition sur le sol national des personnels habilités à procéder aux vaccinations – médecins, infirmières, pharmaciens – ou encore de la détermination des publics prioritaires, nous devons être prêts.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous détailler la stratégie de vaccination de notre pays ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Je vous remercie beaucoup pour votre question car elle me donne l'occasion de faire le point sur cette annonce du laboratoire Pfizer faite hier. Elle est porteuse d'espoir, ce dont il faut se réjouir, mais doit également susciter la prudence en l'état actuel des connaissances.

Je tiens à rappeler tout d'abord que la France, dès l'apparition de ce virus et en lien avec les travaux conduits par la Commission européenne, s'est très tôt mobilisée pour que les Français aient accès à un maximum de types de candidats vaccins, y compris celui développé par Pfizer mais aussi ceux développés par d'autres sociétés – je pense à AstraZeneca.

Je ne nie pas l'enthousiasme et l'espoir que peuvent susciter des annonces comme celle de Pfizer, mais il faut néanmoins les tempérer car les vaccins contre le covid-19 ne pourront être mis à disposition qu'après avoir satisfait, vous le savez, à toutes les exigences de sécurité. Aujourd'hui, ce laboratoire en est à la phase 3 : les tests ont été faits auprès de 40 000 personnes, 20 000 porteuses du vaccin et 20 000 ayant reçu un placebo ; il y a encore au moins un mois de tests à faire avant que les autorités sanitaires américaines et européennes disposent de l'ensemble des données leur permettant de valider ou non ce vaccin et d'autoriser sa mise sur le marché.

Par conséquent, contrairement à ce que vous dites, madame la députée, notre pays n'est pas en retard, la fin de l'expérimentation se situant à fin décembre ou début janvier dans le meilleur des cas. Et, dans le même temps, la Haute autorité de santé travaille à l'élaboration des recommandations qui permettront de fixer la politique de vaccination et de déterminer les éventuels publics prioritaires pour ce vaccin dans l'Union européenne et, évidemment, dans le du territoire national – on peut penser au public destinataire prioritaire du vaccin pour la grippe, les soignants et les personnes vulnérables. Je conclus en rappelant que, comme le code de la santé publique le prévoit et comme pour chaque vaccin, les modalités d'utilisation seront décidées par le ministre de la santé, après les recommandations de la Haute autorité de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3493

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 novembre 2020](#)